COMMUNE DE STAVELOT

AVIS DE DÉCISION D'UN PERMIS D'ENVIRONNEMENT/UNIQUE

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Décision du Collège communal/Fonctionnaire technique et du Fonctionnaire délégué du Concerne la demande de permis d'environnement/permis unique de RESA s.a. Intercommunale représenté par Monsieur DE LAET Christian, à 4000 Liège - Rue Sainte-Marie, 11, pour

Implantation d'une station CGN mère (compression et remplissage) avec une cabine électrique pénétrable

situation Route de l'Eau Rouge

Date d'affichage	Durée de	Lieu et date de clôture	Lieu où dossier peut être
de la décision	l'affichage	de l'affichage	consulté:
13/03/2024	20 jours	02/04/2024 Administration communale de Stavelot et visible sur le bien concerné.	Administration communale de Stavelot Place Saint-Remacle, 32 4970 Stavelot

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Stavelot, Service de l'Urbanisme et de l'Environnement pendant les jours ouvrables <u>sur rendez-vous</u> du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et le lundi et mardi de 13h30 à 17h00 ou le lundi matin uniquement sur rendez-vous préalable (tél. Mme Sophie Debelle ou son représentant 080.282.433).

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, conformément aux dispositions du titre Ier de la partie III du Livre Ier du Code de l'Environnement.

A Stavelot, le 13 mars 2024

La Directrice générale,

S. LAKAILLE.

PAR LE COLLEGE:

Th. de BOURNONVILLE.

Le Bourgmestre,